

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 51 (1915)
Heft: 38

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

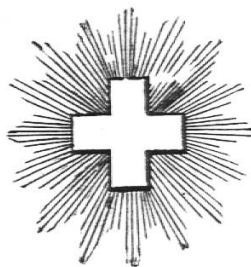
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LI^{me} ANNÉE

N° 38



LAUSANNE

18 Septembre 1915

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'Ecole réunis.)

SOMMAIRE: *La nervosité chez les membres de l'enseignement. — Horaire de guerre (Suite). — Chronique scolaire: Vaud. Neuchâtel. — Bibliographie. — PARTIE PRATIQUE: Travaux scolaires d'actualité. — Géographie locale et civisme. — Orthographe. — Rédaction. — Sujets d'examen. — Arithmétique.*

LA NERVOSITÉ CHEZ LES MEMBRES DE L'ENSEIGNEMENT

Dans une conférence, le docteur Pilez a traité la question de la *nervosité chez l'instituteur*.

Voici ce qu'il dit en substance :

Il n'y a pas lieu de s'étonner si beaucoup d'instituteurs sont trop nerveux. Ce qui surprend, c'est que, dans l'armée si nombreuse des neurasthéniques, la proportion des membres de l'enseignement, tant instituteurs qu'institutrices, soit si élevée. On serait, au premier abord, tenté de croire, au contraire, que les membres de l'enseignement, auxquels les congés réglementaires procurent le remède le plus sûr contre la neurasthénie, c'est-à-dire la possibilité d'un repos absolu de temps à autre, devraient en être moins frappés. S'ils le sont davantage, c'est donc que leur profession, leur genre de travail les y prédispose.

Dans toutes les occupations intellectuelles il faut distinguer deux modes d'activité : l'un met en jeu le cerveau seul et constitue à proprement parler l'activité intellectuelle elle-même; l'autre est mêlé d'affections émotives et intéresse plutôt la sensibilité.

Or, en ce qui concerne l'activité intellectuelle de celui qui enseigne, le premier mode, celui du cerveau proprement dit, ne doit pas être pris en considération au point de vue de la prédisposition

plus ou moins grande à la neurasthénie. Ce travail, sauf exception bien entendu, n'est pas supérieur à celui qu'exigent les professions de banquier; de médecin, de commerçant, d'ingénieur, etc. Il ne saurait dans tous les cas, lorsqu'il paraît normal, être qualifié de surmenage.

La situation est toute différente du côté de la sensibilité. La profession d'instituteur comporte — outre la nécessité d'enseigner un programme déterminé dans un temps déterminé à un nombre d'élèves qui ne l'est malheureusement pas, ou qui la plupart du temps dépasse de beaucoup le chiffre prévu — l'obligation de porter son attention, et une attention soutenue, sur bien des points que n'importe quelle autre profession permet de négliger. Jamais, s'il tient à maintenir la discipline nécessaire, l'instituteur ne devra « se laisser aller ». Sans cesse il sera obligé de s'observer dans sa tenue, dans son geste, dans sa parole, dans cent détails extérieurs et de peu d'importance en soi, mais dont le moindre n'échappera pas à la critique de son auditoire. Et si, par surcroît, la classe renferme quelques enfants anormaux, il est à peine besoin d'insister sur les soucis de toute nature que de tels élèves peuvent créer au maître et sur l'irritation nerveuse consécutive.

Ce n'est pas tout. La classe finie, toutes les leçons données, l'instituteur n'est pas encore libre. Souvent il doit entendre des réclamations, parfois des reproches des parents de ses élèves et répondre avec calme et politesse à des remarques capables cependant de le mettre hors de lui. D'autres fois, il doit écouter des conférences et s'entendre prescrire des règles et des méthodes dont quelques-unes ne le satisfont pas. Il redoute parfois l'inspection, s'y prépare avec inquiétude. Tout cela use les forces nerveuses. Il peut se faire encore que le traitement modeste de l'instituteur, joint à une situation de famille qui exige des dépenses plus fortes, l'oblige à travailler en dehors des heures de classe. D'autres professions sont dans le même cas ; mais leurs titulaires ne sont pas, comme presque toujours l'instituteur, tenus, par la force même des choses, de choisir un travail supplémentaire exactement semblable à leur travail journalier normal.

Pour toutes ces causes, la neurasthénie menace les membres de

l'enseignement. C'est d'abord une fatigue anormale qui apparaît après le moindre travail ; tout effort coûte, rien ne plaît ; le sommeil est troublé pendant la nuit et, vers le matin, au contraire, il semble qu'on ne pourra jamais dormir assez ; il y a tendance générale à s'inquiéter, à s'exagérer les moindres soucis, à s'en créer même d'imaginaires, à s'observer d'une manière malade, à s'irriter de tout ; un besoin nerveux de s'agiter, de parler, de faire certains gestes ; la tête est pesante ; les éblouissements, les palpitations, les tremblements sont fréquents ; l'appétit disparaît, etc. Sans doute aucun de ces accidents n'est mortel, ni même bien grave, mais leur ensemble constitue un état morbide fort pénible pour ceux qui en sont atteints et pour leur entourage, spécialement pour ceux dont l'éducation leur est confiée : un maître neurasthénique n'est évidemment pas, ne peut pas être un pédagogue parfait. Il suffit à cet égard de faire remarquer combien l'enfant, qui a un sentiment très net et très fin du juste et de l'injuste, peut être blessé d'un reproche ou d'une punition motivée moins par une faute réelle de sa part que par la nervosité de l'instituteur passagèrement surexcitée, peut-être par une tout autre cause.

Quant aux remèdes, il n'est pas facile d'en indiquer. Il serait absurde de prétendre, par exemple, qu'on doit supprimer les inspections et la hiérarchie pour éviter aux subordonnés la crainte des reproches. Peut-être pourrait-on tout au plus désirer que la liberté de chacun fût plus grande, qu'on s'attachât davantage au résultat, sans réglementer trop en détail la manière d'y atteindre et sans enfermer l'initiative personnelle dans l'irritante observation de prescriptions par trop minutieuses. L'augmentation des traitements, en supprimant, au moins en partie, la nécessité des heures de travail supplémentaires, permettrait de faire suivre le travail normal d'un repos efficace ; la création de classes spéciales pour les enfants anormaux enlèverait aussi aux instituteurs une cause de fatigue. Enfin, il est bien évident que les membres de l'enseignement doivent eux-mêmes s'efforcer d'observer les règles d'hygiène propres à réduire le danger de neurasthénie.

MARIGNAC.

Horaires de guerre. (Suite.)

Je n'eus pas le temps de dire ma stupeur.

» Mais oui, mon cher, continuait-il, et j'ai même fait plus que « parler » de la guerre. Cette idée de guerre est devenue l'idée centrale de presque toutes mes leçons pendant plusieurs semaines. J'en arrive même à penser, sans paradoxe, que cette mobilisation dont tu te plains si amèrement, m'a donné pour la première fois depuis que j'enseigne, l'occasion d'appliquer à peu près intégralement le principe si fécond de l'idée centrale ou de la concentration. Sous cette avalanche d'idées si contraires aux miennes, je ne parvenais pas à formuler une des objections qui se pressaient en foule dans ma tête. Et pour dire quelque chose :

» Mais comment es-tu arrivé... ?

» A mon plan d'études ? Je suis parti de la composition française. Tu sais ma marotte : composition d'après nature. J'avais là une mine admirable, et à peine ai-je pu en exploiter les principaux filons. Je ne les aperçus pas d'emblée, mais après avoir donné un ou deux sujets d'observation sur les faits qui se déroulaient sous nos yeux, la richesse du champ à exploiter me frappa ; j'en reconnus l'agencement, les diverses parties, puis un plan bien défini :

» D'abord tout un groupe de travaux sur la vie des soldats telle que nous pouvions l'observer : la journée du soldat, l'exercice, la soupe, le cantonnement, la cuisine ; les armes, l'uniforme, les tambours, la musique, les artilleurs, les canons, la diane, la retraite, la poste, le télégraphe, les malades, les infirmiers, les médecins.

» Dans un deuxième groupe, nous parlons de la physionomie du village pendant l'occupation militaire : le nettoyage des routes, des fontaines, les marchands forains, les aubergistes, la forge ; l'installation de l'électricité dans les cantonnements ; le commerce du foin, de la paille, du bois.

» Dans un troisième groupe, les travaux de défense : les tranchées du pâturage, les mines, les coupes de forêts ; les sentinelles, les entraves à la libre circulation, le départ des soldats à la garde de frontière.

» Dans le quatrième groupe, ceux qui passent : automobiles, vélos, officiers supérieurs, régiments en marche.

» Nous nous occupons également de la vie des habitants, des civils, et c'est tout une nouvelle perspective de sujets-causeries : ceux qui sont partis ; la moisson, les regains, les travaux de campagne, le manque de bras, l'aide des soldats, Les difficultés du commerce : le manque de travail, la fermeture des fabriques, la cherté des vivres, la rareté du sucre, du pétrole, du pain, de la monnaie ; les maisons envahies, la difficulté de s'entendre avec des soldats d'une autre langue que la nôtre ; les services que nous leur rendons. Les pertes et dommages subis dans les maisons, dans les prés, dans les forêts. Enfin quelque essai sur la guerre à notre porte : en Alsace, le canon, les ballons observateurs, la fumée des incendies, les faux bruits, les alertes.

» Tu vois, d'après cette rapide énumération, que le travail ne manque pas ; l'intéressant, c'est que tous ces sujets peuvent s'appliquer de la IV^e année à l'école complémentaire...»

Je commençais à comprendre que, comme il y a fagot et fagot, il y a bien des manières de parler de la guerre.

» Ce n'est pas tout : la Suisse, s'est-elle déjà trouvée dans une situation semblable à celle d'aujourd'hui ? Immédiatement viennent à l'esprit la guerre de Trente ans et l'épopée napoléonienne. Voilà le cours d'histoire amorcé ; nous y joindrons la guerre de soixante-dix. Chemin faisant, nous parlerons de la neutralité, de la défense nécessaire de cette neutralité, et nous voilà, parlant de l'armée, dans le domaine de l'Instruction civique : l'armée, sa composition, son rôle, son histoire. Dans les sciences, nous nous occuperons de la balistique que nous rattacherons à la chute des corps ; les armes à feu, la poudre, les explosifs, les torpilles, les bombes, les navires de guerre, les sous-marins, les aéroplanes et les dirigeables compléteront le programme.

» Que sais-je encore ? Inutile de te dire qu'en géographie, nous nous occuperons surtout des pays belligérants (la part est suffisamment belle, hélas !) ; qu'en dessin, nous chercherons à illustrer nos travaux de composition, et que nous chanterons des chants patriotiques.

» Je ne te dis ici qu'une partie des sujets que j'ai traités ou que je me propose de traiter. Le choix dépend d'ailleurs des matériaux que je puis me procurer. J'ai déjà obtenu, du reste, un résultat assez inattendu et qui ne laisse pas de m'encourager : je veux parler de la collaboration des parents. Mais descends donc jusque dans ma classe. »

La classe, au rez-de-chaussée, était très éclairée, un peu froide par le manque de feu ; mais à ce moment même, le soleil perçant les nuages, pénétrait la salle de ses rayons obliques et plaquait sur le plancher de grands rectangles lumineux. Des gravures couvraient la chaux des murs : cartes postales et journaux illustrés fixés pêle-mêle par des punaises. Au tableau, un dessin où je reconnus la main du maître : « C'est un schéma du fameux 75, dit-il, comme je l'interrogeais, copié dans un article de revue. Ces cartes et ces journaux viennent des parents qui les envoient par les enfants. J'avais quelque peu hésité, en automne, avant d'aborder des sujets si brûlants ; je craignais que mon initiative ne fût mal accueillie. Je fus vite complètement rassuré. Les parents s'intéressent vivement à mes leçons ; ils m'arrêtent dans la rue pour m'en parler ; ils m'envoient des gravures, des journaux, des revues, des cartes postales dont nous fixons les plus intéressantes ou les plus jolies au mur pour quelques jours. A tel point que je suis à chercher un sujet d'études qui puisse, comme celui-ci, provoquer cette collaboration si utile et si féconde. »

Je faisais le tour de la salle, étonné, amusé, charmé. Les cartes les plus diverses et de provenances les plus inattendues étalaient leurs vues pittoresques et leurs croquis. Et lui, infatigable, m'expliquait : « trois élèves avaient des parents au front, un autre une tante gouvernante en Russie, un autre à Vienne, un autre en Serbie, sans parler des parents de France qui sont nombreux... C'est curieux ce que, dans un modeste village, on peut trouver d'habitants qui aient des attaches lointaines ! »

« Evidemment, poursuivit mon ami, mon intention n'est pas de poursuivre ce plan jusqu'à complète réalisation. Pour bien des branches, nous avons déjà abandonné ces randonnées illicites pour revenir au travail commun. Il suffisait d'atteindre le but qui était, non pas d'étudier les manifestations multiples de

l'immense guerre, mais de ramener à une vie normale des attentions dévoyées. Aussi bien ce but est-il dès à présent atteint, et n'ai-je qu'à me louer du subterfuge qui m'y a conduit. Du reste, le programme établi n'est point oublié et je saurai y revenir, lorsque des événements nouveaux, et, pour les enfants, inexpliqués, le demanderont. La neutralité ! J'espère l'avoir toujours respectée. Il me paraît assez puéril de vouloir forcer les sympathies des enfants en faveur de l'un ou l'autre des belligérants. Il y aurait d'ailleurs de ma part un manque de tact évident, puisque mes élèves ont des parents dans les deux camps. Et puis, ici comme dans d'autres domaines, j'estime, à tort ou à raison, que les faits eux-mêmes parlent. »

Mais le soleil, glissant de l'une en l'autre cime de sapins, me parlait de retour. Un dernier regard à la petite classe dans les coins de laquelle l'ombre s'entassait, prête à bondir, une poignée de mains à la « bourgeoise » sur le seuil de la maison, puis, par mon vieil ami, le bout de conduite obligatoire à travers les arbres nus du verger, et je me suis retrouvé seul sur la grande route qui longe le pied de la montagne, où retentissaient encore les coups sourds des canons d'Alsace. L'un après l'autre, à mesure que la nuit les drapait d'obscurité, les villages allumaient leurs colliers d'ampoules brillantes, et moi, l'esprit endolori par une tension trop longue, pressé par la morsure du froid, j'allongeai le pas vers le gros bourg qui rougeoyait au loin.

JANOTUS DE BRAGMARDO.

Il va sans dire que les réflexions qui précèdent s'appliquent avant tout aux écoles frontières.
(La Réd.)

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — Le Conseil d'Etat a nommé inspecteur de l'enseignement primaire M. Emile Buxcel, instituteur, président de la Société vaudoise des secours mutuels, à Lausanne. Nos sincères félicitations à l'élue, qui est aussi un ancien collaborateur de l'*Educateur*.

*** — **Absences scolaires en 1914.** — Le total des absences s'est élevé en 1914 à 1 084 705, contre 986 250 en 1913, soit une moyenne de 24,3 par élève (22,1 en 1913). Le district où cette moyenne est la plus élevée est le Pays d'Enhaut avec 71 absences par élève, puis Aigle avec 32 absences; tandis que celui où elle est la plus faible est Oron avec 15 absences.

Les absences se répartissent comme suit :

	Semestre d'été.	Semestre d'hiver.
Par congé	193 628	115 384
Par maladie	253 820	481 136
Sans congé	23 895	17 842

Comme toujours, le gros déficit provient des maladies, soit 734 956 absences, ce qui représente 15 écoles manquées en moyenne par élève. La cause en est pour le plus grand nombre aux maladies épidémiques : diphtérie, scarlatine, rougeole, coqueluche, oreillons.

Pour remédier dans la mesure du possible à cette situation, les Commissions scolaires devraient se montrer moins indulgentes. Il est prouvé que dans les communes où l'on a, dès l'abord, procédé avec fermeté, les parents finissent par se soumettre à des exigences auxquelles ils ne peuvent échapper et finissent par reconnaître la sagesse des dispositions légales et la nécessité des obligations qu'elles imposent dans l'intérêt de l'enfant et de l'école.

Quant aux absences par congé, elles sont beaucoup trop nombreuses et beaucoup de Commissions scolaires en sont responsables, car elles accordent avec trop de facilité les congés qui leur sont demandés, souvent pour des motifs les plus futiles. En outre, elles accordent souvent la dispense d'été à des élèves qui n'ont pas le degré de connaissances exigé pour obtenir semblable faveur. Cela fait un tort immense à l'enfant et à la classe tout entière. L. G.

NEUCHÂTEL. — Reconnaissance. — Jeudi matin, 2 septembre, M. le pasteur Blanc, président de la Commission scolaire de Neuchâtel, et M. Latour, inspecteur des écoles, entraînent dans la classe de M. *Fritz Hoffmann*, instituteur, le sympathique président des Sociétés pédagogiques neuchâteloise et romande, pour procéder non à des examens ou à une visite de classe, mais pour lui remettre, au nom du Département de l'Instruction publique, le diplôme de reconnaissance pour trente années de services.

Ces deux messieurs lui exprimèrent la vive gratitude des autorités pour ses excellents et loyaux services, pour le dévouement et le talent pédagogique qu'il a toujours apportés dans sa mission d'instituteur.

Nous nous en voudrions de laisser passer cet événement sans adresser à M. Fritz Hoffmann, au nom de tous ses collègues, nos chaleureuses félicitations et nos vœux bien sincères et exprimer, une fois encore, à l'excellent collègue qu'il a toujours été, la gratitude des membres du corps enseignant primaire neuchâtelois qui n'ont pas oublié ce qu'ils lui doivent, spécialement en ce qui concerne, d'une part, les relèvements de salaire à Neuchâtel-ville, puis dans les autres localités du canton, et, d'autre part, le Fonds scolaire cantonal de prévoyance et le Fonds communal de retraite, dont il fut, lors de leur réorganisation et organisation, le principal artisan.

Le jour même de cet anniversaire, M. W. Brandt, président de la Société pédagogique du district de Neuchâtel, — dans une petite séance de cette société, réunie à Gampelen, à l'issue d'une fort intéressante visite des établissements de Wytzwyl, — a su dire avec beaucoup d'à propos, à notre collègue Fritz Hoffmann, ce que nous éprouvions pour lui.

Oui, cher collègue et ami, poursuis pendant de longues années encore ta féconde activité d'instituteur, de collègue, qui a toujours cru à la solidarité et qui l'a largement pratiquée !

Ta forte constitution mise au service d'une intelligence claire et d'un esprit pratique, nous laissent espérer que tu pourras servir encore longtemps l'Ecole que tu aimes et que longtemps aussi tes collègues et tes amis pourront recourir à ton expérience et à ton affection !

Après cette étape réconfortante, ainsi que tous ceux qu'on a fêtés comme toi,

reprends avec un nouveau courage le bâton du pèlerin et, joyeusement, en route vers tes quarante ans... de services !

H.-L. GÉDET.

*** **Fleurier.** — Lundi matin, 6 septembre, une charmante cérémonie réunissait au collège primaire M. Latour, inspecteur des écoles, les membres du bureau de la commission scolaire et le corps enseignant, ainsi que le président du Conseil communal, pour fêter les trente années de service de Mlle Marguerite Landry, institutrice.

M. Parel, président de la commission scolaire, a présenté à Mlle Landry un service d'argent au nom de la commune, et lui a exprimé en une très belle allocution la reconnaissance de toute notre population et de nos autorités pour le talent, la distinction et l'autorité qui ont caractérisé toute sa carrière d'institutrice. M. Latour lui a apporté les félicitations et les vœux du Département de l'Instruction publique, en un excellent discours affectueux et paternel, en lui remettant le diplôme destiné aux jubilaires. M. Ch.-U. Guye, président d'honneur de la commission scolaire, a prononcé de chaleureuses paroles en sa qualité d'ancien collègue et d'ancien inspecteur de nos classes.

Les collègues de Mlle Landry lui ont témoigné aussi leur affection par le don d'une très jolie pièce d'argenterie ; de magnifiques fleurs accompagnaient ces discours, et cette petite fête a laissé à chacun le meilleur souvenir, en même temps qu'elle a prouvé à Mlle Landry toute la sympathie et toute l'estime qu'elle a su s'attirer dans notre localité par ses éminentes qualités d'institutrice.

(Feuille d'Avis de Neuchâtel.)

*** **Travers.** — Deux institutrices de cette localité viennent de recevoir, du département de l'instruction publique, le diplôme constatant qu'elles ont accompli trente années d'enseignement dans les écoles primaires de notre canton. L'une est *Mme Fanny Courvoisier*, qui dit adieu à l'école, après une tâche bien remplie ; en dernier lieu, elle a dirigé avec une grande compétence la première classe des filles. L'autre est *Mlle Augusta Delachaux*, qui a toujours montré beaucoup de dévouement et d'affection à la classe qu'elle dirige excellemment depuis longtemps. Elle reste, heureusement pour cette école, à la direction des enfants qui l'aiment.

(Feuille d'Avis de Neuchâtel.)

BIBLIOGRAPHIE

REÇU : *Une école nouvelle en Belgique*, par A. Faria de Vasconcellos, Préface de M. Adolphe Ferrière. Neuchâtel, Delachaux & Niestlé, S. A. Editeurs. Un volume in-16. Prix fr. 3.

— *Vogelschaukarte der Schweiz*. Farbendruck, Format 48 × 70 cm, gefalzt in Leinenumschlag oder ungefalzt in Rollenpackung. Preis Fr. 2.50. Verlag Frobenius A. G. Basel.

— Exposition nationale à Berne en 1914. *Bericht über die Volks-Mittel- und Hochschulen* von Dr. A. Schrag. Berne, chez A. Francke, 1915. Nous y reviendrons.

PARTIE PRATIQUE

TRAVAUX SCOLAIRES D'ACTUALITÉ

RÉDACTIONS : **Le passage des grands blessés.**

SOMMAIRE : Les grands blessés allemands et français traversent notre pays. — Ils partent de Lyon et de Constance. — Wagons et matériel sanitaires. — La foule. — Médecins et personnel de la Croix-Rouge. — La rencontre des deux trains de blessés.

SUJET TRAITÉ : La France et l'Allemagne ont décidé de se rendre mutuellement leurs grands blessés, c'est-à-dire les soldats faits prisonniers sur les champs de bataille et qui ont subi de telles mutilations qu'ils ne pourront plus jamais retourner sur le front.

C'est de Lyon et de Constance que partent respectivement les blessés allemands et français pour rentrer dans leur pays en traversant la Suisse dans sa plus grande longueur. Notre pays a mis à la disposition de ces malheureux soldats des wagons sanitaires confortables, munis de tout le matériel capable de diminuer les souffrances qu'impose un si long voyage aux pauvres amputés. Une foule nombreuse et émue se presse dans toutes les gares pour assister au passage de ces trains. Elle fait aux braves soldats, sans distinction de nationalité, un accueil chaleureux et les comble de fleurs et de petits cadeaux. Des médecins et le personnel dévoué de la Croix-Rouge prodiguent des soins pressés à tous les grands blessés qui garderont de la Suisse un souvenir reconnaissant.

C'est à Matran, dans une petite gare du canton de Fribourg, que s'opère le croisement des convois de blessés français et allemands. Pendant quelques minutes à peine, ils glissent lentement côte à côte et les ennemis d'hier peuvent s'entrevoir ; gravement les blessés se saluent : la douleur les a rendus frères. Et c'est une chose émouvante, raconte un témoin, que le salut silencieux qu'échangent ces braves devant l'humble gare étrangère, avant de franchir le seuil de la patrie qui les attend.

Le passage des grands blessés.

A Lausanne comme dans les autres villes suisses qui jalonnent, pour les blessés français et allemands, le chemin du retour, on s'est porté avec empressement à leur rencontre. Malgré les nombreux témoignages d'admiration qui leur ont été donnés, nous leur sommes redevables encore du haut exemple que nous propose leur vaillance et leur belle santé morale, la simplicité avec laquelle ils acceptent le sacrifice accompli. On sent qu'un grand devoir les a élevés, de son appel impérieux et soudain, au-dessus du niveau commun des hommes. Ils ont connu l'existence surhumaine des batailles. Ils en reviennent mutilés, mais enrichis d'une expérience qui leur a fait sentir plus fortement que jamais le prix de la vie, de cette vie qu'ils avaient offerte à une grande cause.

Pour les voir, leur serrer la main, échanger avec eux quelques propos qui traduisent mal une ardente sympathie, des milliers de Lausannois, chaque nuit, renoncent à leur sommeil. Vers minuit la ville, presque endormie déjà, se réveille. Par petits groupes, bruyants parfois, et plus nombreux de minute en

minute, la foule descend voir passer le train des blessés allemands. Un piétinement sonore et cadencé annonce le peloton de gendarmerie chargé du service d'ordre. Peu à peu cependant, le bruit s'apaise. Répit de courte durée. Aussitôt le train passé, le cheminement recommence en sens inverse.

Cependant beaucoup de curieux sont restés aux abords de la gare, où se forment des cercles animés. Ils attendent le train des blessés français. Leur nombre ne tarde pas à s'accroître de ceux qui ont voulu réserver leur visite à ce dernier convoi. De toutes parts, ils débouchent en rangs pressés. C'est un véritable troupeau humain qui converge sur la place et s'écoule, au fur et à mesure, par les passages souterrains. Comment tout ce monde tiendra-t-il sur le quai ? Il faut bien que la foule soit, de par sa nature, presque indéfiniment compressible.

Nouvelle et courte accalmie. Tout à coup, une clameur confuse, énorme, telle un vent d'orage soufflant sur la forêt, s'élève et grandit. C'est le train des blessés qui entre en gare. Après quelques minutes d'arrêt, le train s'ébranle de nouveau et c'est une nouvelle clameur, plus forte encore et plus longue que la première ; voix puissante de la multitude unie dans un même élan. — *Tribune de Lausanne.*

DICTÉE : Les grands blessés en Suisse.

Ah ! la Suisse ! Nos soldats sont émus en parlant d'elle. Ils disent que son accueil était inexprimable. Ils arrivent comblés de cadeaux, qu'on leur a remis tout le long du trajet. Ils ont pour les contenir de grands sacs roses, tout à fait peu militaire, distribués pour cet usage et dont ils ne se séparent pas volontiers. Dès les premières gares de la Suisse allemande, tout près de la frontière, on criait : Vive la France ! Et toute la nuit des ovations leur ont été faites à chaque gare. A Lausanne, à Genève c'était du délire.

Tous les soldats ont des fleurs aux mains, tous portent des cocardes tricolores et tous un petit ruban blanc, bien soigneusement épinglé sur leur capote : Qu'y a-t-il sur ce ruban blanc ? Simplement ce mot « France ». Les Suisses ont une sorte de génie dans la charité. Ils ont compris que ces six lettres étaient magiques... et les soldats ont mis ce beau nom sur leur cœur. — E. STE MARIE PERRIN.

GÉOGRAPHIE LOCALE ET CIVISME

La maison de commune (ou maison de ville).

Degrés inférieur et moyen.

I. Dans le village ou la ville qu'ils habitent, les enfants ont trois maisons où ils sont toujours très bien accueillis, ce sont : la maison paternelle, l'école et l'église. Mais la *maison communale* (*maison de commune, maison de ville, mairie*) est réservée aux *pères de famille* et à tous les *citoyens* qui ont atteint l'âge de vingt ans.

Notre maison communale est placée en face de l'église, au centre de notre beau village. Elle borde, au nord, la petite place publique. C'est un modeste bâtiment, de forme carrée, à la toiture brune et aux murs blanchis à la chaux. Sur la *façade* principale, je vois une large porte et deux rangées de fenêtres. Le rez-de-chaussée de cet édifice communal est occupé par le *hangar des pompes* à incendie.

Les *avis de ventes*, de *mises*, de *votations*, les *arrêts*, les *décrets* et les *lois* sont affichés à l'un des murs de ce bâtiment public.

II. L'étage supérieur de la maison communale comprend deux pièces; l'une est très vaste, c'est la *salle du conseil général* (ou *communal*); l'autre, plus petite, est la *salle de la municipalité*. Ces deux salles sont simplement meublées de *tables* et de *bancs* de diverses dimensions. Dans les angles, sont des *armoires* où l'on conserve les *archives* de la commune, les *registres* des *procès-verbaux*, les *recueils* des *lois* de notre pays, etc. Le *drapeau fédéral*, le *drapeau cantonal* et divers *écussons* ornent les parois de ces lieux de réunion.

Les citoyens de notre village s'assemblent très souvent à la maison communale pour s'occuper des *affaires publiques*, pour procéder à des *élections* ou à des *votations*; pour assister aussi à des mises de terrains ou de récoltes.

La maison communale est un lieu où l'on traite des choses sérieuses et que l'on doit *respecter*. Lorsque je serai grand, je me rendrai aussi à la maison communale pour y remplir mes *devoirs civiques*.

VOCABULAIRE : Les mots en italique.

DICTÉES : I. La maison communale est au milieu du village. Ce bâtiment est de forme carrée. Le rez-de-chaussée est occupé par le hangar des pompes à incendie. Sur la façade principale, je remarque des affiches de toutes sortes; il y a une grande porte et deux rangées de fenêtres.

II. Au premier étage de la maison communale sont deux pièces de différentes grandeurs. La plus petite sert aux séances de la municipalité. La plus vaste est la *salle du conseil communal*. C'est là qu'ont lieu les élections, les votations, les mises, etc.

C. ALLAZ-ALLAZ.

Degrés moyen et supérieur.

VOCABULAIRE : *Les noms*: maison de commune, maison de ville, hôtel de ville, mairie; — citoyen, magistrat, syndic, maire, conseiller communal, conseiller municipal, édile, mandataire, président, secrétaire, boursier, huissier, garde-champêtre, garde police; — administration, gestion, imposition, voirie, salubrité, hygiène publique, eau, fontaine, lavoir, abreuvoir, éclairage, police, église, école, cimetière, chemin, rue, place; — séance, convocation, présidence, délibération, discussion, décision, votation, registre, procès-verbal; — finance, budget, impôt, quittance; — élection, bureau, urne, bulletin, carte d'électeur, liste électorale, clôture, dépouillement, suffrage, majorité, ballottage, proclamation, candidat, élu; — affiche, loi, arrêté, décret, journal officiel, dossier, archive, plan cadastral, sceau, cachet.

Les qualificatifs: l'hôtel de ville est (coquet, élégant, superbe, luxueux, imposant, délabré, neuf, antique, moderne, etc.); — l'électeur est (conscientieux, réfléchi, négligent, patriote, etc.); — le syndic est (dévoué, désintéressé, éclairé, vigilant, zélé, impartial, économe, etc.); — le vote est (libre, secret, etc.); — la séance est; — la discussion est; — la délibération est; — la gestion est; la majorité est etc., etc.

Les verbes: administrer, gérer, veiller, aviser, informer, proscrire, défendre, interdire, convoquer, réquisitionner, sévir, présider, discuter, voter, rédiger, inscrire, signer, publier, annoncer, afficher, ouvrir, clore, clôturer.

Les mots du vocabulaire sont indiqués par les élèves ; ils sont écrits au tableau noir, expliqués, recopiés deux ou trois fois dans le cahier et étudiés. — De nombreuses pièces, carte de convocation, carte civique, bordereau d'impôt, liste électorale, urne, affiche, sceau, etc., illustrent la leçon.

ELOCUTION : Comment est la maison de commune ? — Que remarque-t-on dans la maison de commune ? — Qu'y fait-on ? — Qui préside la municipalité ? — Qui tient le registre des procès-verbaux ? — De quoi s'occupe la municipalité ? le conseil général ? — Qu'est-ce qu'un électeur ? — Où dépose-t-il son bulletin ? — Qui surveille la votation ? — Etc.

Enumérez, dans l'ordre où elles se succèdent, toutes les actions du citoyen qui vote : On doit nommer aujourd'hui un conseiller national. Mon père se rend à la maison de commune. Il présente sa carte civique à un membre du bureau qui lui remet une enveloppe. Il s'isole dans un coin de la salle, choisit un bulletin de vote et l'enferme dans l'enveloppe. Il présente de nouveau sa carte civique à un membre du bureau qui prend l'enveloppe contenant le bulletin de vote et la glisse dans l'urne. Il salue ensuite ses concitoyens et rentre à la maison. Le lendemain, les journaux lui apprennent le résultat de l'élection et le nom du nouveau magistrat.

RÉDACTION : Une séance de municipalité.

M. le syndic, MM. les municipaux et M. le secrétaire municipal arrivent à la maison de ville. Ils prennent place autour de la grande table. M. le syndic préside la séance. Il propose de faire des réparations à la salle d'école. MM. les municipaux écoutent ; ils demandent des renseignements ; ils s'informent du total de la dépense. Ils délibèrent longuement ; enfin, ils votent. Le secrétaire inscrit sur le registre des délibérations la décision de la municipalité. M. le syndic signe avec le secrétaire le procès-verbal de la séance.

DICTÉE : Une élection.

Dans la salle de vote, le bureau venait de se former ; autour de la table, où le secrétaire de mairie avait installé la boîte cadénassée servant d'urne, des groupes d'électeurs stationnaient déjà, afin de surveiller les opérations. Au début, les votants étaient rares. Ils se dirigeaient un à un vers la table, saluaient gravement et présentaient leurs cartes ; puis, toujours impénétrables, tiraient de leur gilet un billet plié et replié méticuleusement et le tendaient au président qui l'insérait dans la boîte. Jusque vers onze heures, les électeurs se succédèrent lentement ; mais, vers midi, ils arrivèrent en masse. Les membres du bureau ne savaient auquel entendre, et cette affluence, loin de diminuer, s'accrut d'heure en heure. A l'exception des malades ou des vieillards impotents, il était clair que tous les inscrits avaient eu à cœur de venir déposer leur bulletin. — A. THEURIET.

Degré supérieur.

ORTHOGRAPHE

Le langage des animaux.

Ne croyez pas à la stupidité dont on taxe assez généralement nombre d'animaux : le plus épais d'entre eux, en apparence, en sait toujours long sur ce qui l'intéresse.

Une fermière reconnaît parfaitement, aux cris spéciaux de la volaille, qu'un étranger vient de s'introduire dans la cour ; le cheval a un accent particulier pour rappeler que l'heure de son repas est sonnée, et que le râtelier est vide. La poule n'a-t-elle pas un signal pour faire comprendre à ses poussins qu'un danger les menace et pour les rallier sous ses ailes ?

Citons, parmi les oiseaux chez qui sont très perceptibles les modulations du cri, la pie, méfiante, astucieuse et surtout bavarde. Si rien ne bouge dans le massif, dame Margot, perchée sur quelque haute branche, fait perpétuellement entendre une sorte de gazouillement rauque et cadencé, signifiant certainement que tout va bien, et toutes les commères du voisinage le répètent à l'envi.

Une figure suspecte apparaît-elle, elle s'envole en silence — l'héroïsme de d'Assas n'a pas cours dans son espèce — mais, aussitôt qu'ayant développé son essor elle se voit en sûreté, elle éclate en clameurs suraiguës, qui sont si bien le « sauve-qui-peut ! » des pies que, lorsqu'il aura retenti, il n'en restera pas une seule dans le bosquet. — DE CHERVILLE.

NOTES : *Epais*, ici, lourd d'esprit, peu intelligent ; *râtelier*, endroit où se place le foin donné aux animaux domestiques, et où il est retenu par des barreaux ressemblant à un râteau ; *astucieux*, rusé, habile à tromper ; *d'Assas* cria pour prévenir ses camarades ; la pie, au contraire, s'envole en silence. (Faire lire le récit du dévouement de d'Assas dans la grammaire Larive et Fleury.)

GRAMMAIRE : Expliquer l'accord du verbe dans *un danger les menace*. Faire trouver des phrases similaires.

VOCABULAIRE : Tous les mots difficiles sont étudiés préalablement.

Les oies.

Les oies, qui sont loin de mériter la réputation de stupidité qu'on leur a faite, doivent avoir leur place parmi les oiseaux jaseurs. Elles ne sortent jamais tumultueusement, comme les poules, de l'étable où elles ont passé la nuit. Cependant, malgré leur physionomie grave et recueillie, elles n'en éprouvent pas moins le besoin de tailler, dès le saut du lit, de petites « bavettes » qui se poursuivront jusqu'à l'heure de la retraite.

Ces jaseries se traduisent par une succession de notes gutturales et saccadées, dans lesquelles on surprend plus d'une demi-douzaine d'intonations très distinctes, qui ne s'interrompent que pour permettre à l'oiseau d'arracher un brin d'herbe d'un mouvement sec et nerveux.

On dit que le vocabulaire de certains naturels de l'Océanie ne comprend pas plus d'une centaine de mots ; celui des oies en comprendrait la moitié que nous n'en serions pas étonnés. — DE CHERVILLE.

NOTES : *Tailler une bavette*, c'est dans le langage familier, babiller longuement de choses futiles ; rapprochez *bavard* et *bave*, salive ; *guttural*, prononcé du gosier ; *intonation*, manière d'entonner, ton qu'on prend en parlant, en lisant ; *vocabulaire*, collection de vocables, ou mots ; le vocabulaire d'une personne est l'ensemble des mots qu'elle connaît ; *réputation*, renom, opinion publique, favorable ou défavorable.

GRAMMAIRE : *Leur* pronom et *leur* adjectif. Exercice écrit de phrases contenant l'un ou l'autre de ces mots.

Le jars.

Le jars, à l'organe éclatant, que jamais son appétit ne détourne du soin de veiller à la sûreté de la troupe, ne cesse pas de se faire entendre, tantôt signalant un coin plantureux, tantôt défiant par quelque clameur provocatrice les ennemis qu'il se suppose.

Si quelque passant se dirige du côté de la bande, l'avertissement du jars est répété par toutes ses compagnes. Si le trouble-fête est redoutable, un renard ou un chien, le mâle fait entendre un cri aigu, tout le troupeau fait chorus et s'enfuit en voletant. Si c'est une femme, un enfant, au lieu de sonner la retraite le jars s'avance intrépidement à sa rencontre, son long col replié en forme d'S, le bec menaçant. Il fait alors entendre une sorte de sifflement strident, rappelant celui des serpents. — DE CHERVILLE.

NOTES : *Jars*, mâle de l'oie ; *plantureux*, copieux, abondant ; *défier*, provoquer au combat ; *faire chorus*, c'est, à la lettre, chanter ou danser avec d'autres, en chœur ; le mot chorus est d'ailleurs le mot latin d'où viennent les mots *chœur* et *choral* (personnes ou voix qui chantent ensemble), choriste, etc. ; *onomatopée*, mot formé par harmonie imitative : l'onomatopée est la création d'un mot reproduisant dans ses éléments sonores le bruit auquel il s'applique, comme glouglou, tic tac, frou-frou.

L.-A. ROCHAT.

RÉDACTION

Faux et faucheuse. (*Dialogue.*)

Par un soleil brûlant, le long d'une route poussiéreuse, une faux revient de la montagne où elle a accompli son dur labeur. Harassée de fatigue, elle va se reposer à l'ombre d'un grand noyer, où elle espère faire un court sommeil avant de poursuivre son voyage. A peine s'est-elle jetée sur l'herbe molle qu'un essaim bourdonnant l'oblige à rester éveillée. Soudain passe, attelée de deux chevaux, une superbe faucheuse. En se soulevant un peu, la faux regarde d'un œil rien moins que sympathique le merveilleux instrument devenu son concurrent. « Bonjour, Madame faucheuse, s'écrie-t-elle, il ne manquait plus que toi pour troubler ici mon repos ; cependant, si tu veux t'arrêter quelques instants, nous parlerons de nos affaires. — Pourquoi pas ! mais il me semble te voir un air triste ; envierais-tu mon sort ? Il est moins beau que tu le crois, mon existence n'a rien d'enviable : pendant quatre à six semaines l'été on me promène chaque jour plusieurs fois dans la prairie dont je couche rapidement les hautes herbes ; l'automne venu, on me relègue dans un coin où la rouille me ronge, si mon maître est négligent.

— Ecoute, faucheuse, tu me casses littéralement les bras, je n'ai bientôt plus, grâce à toi, d'ouvrage à la plaine. Tu t'installes au seuil de chaque grange, et l'on est près de me mettre au vieux fer.

— Ma réputation est inattaquable, chacun sait qu'il a tout à gagner à faire

usage de mes multiples couteaux qui, en deux heures, fauchent plus que trois hommes d'une matinée.

— J'en conviens, ta vitesse je ne saurais l'atteindre, mais vient-elle de toi ? Sans les chevaux et les bœufs qui te traînent, tu serais inutile ; deux bras robustes suffisent à me mettre en jeu. Tu coûtes assez cher et demandes beaucoup d'entretien pour que tu fasses plus de besogne que moi ; cependant il faudrait encore voir qui fauche le mieux ! Et puis, n'ai-je pas souvent tes restes ? Je passe où l'on te dédaigne : à moi les talus, les bords des fossés, les extrémités du champ, les honneurs du commencement et ceux de la fin.

— Rien n'arrête mon élan, il faut que je passe ; plus de résistance et mieux cela va pour moi. Les amas de terre provenant des vers et des taupes ne m'en imposent pas, je les disperse comme fumée au vent. — Je reconnais que les fourmilières et les taupinières ôtent le mordant de mon acier, mais la pierre noire aussitôt me le redonne ; pendant ce temps les jeunes levrauts, les petits de l'alouette, conscients du danger, sauvent leur vie ; devant toi, ils n'osent fuir, la peur les cloue sur place, tu les attrapes, tu les mutilés, tu abandonnes leurs restes sanguinolents aux chats ou aux bêtes puantes qui rôdent la nuit.

— L'agriculteur forcément te délaisse, puisque l'industriel ne sait plus quels changements t'apporter depuis un demi-siècle ; moi je tends vers la perfection ; on m'assure qu'un jour, munie d'un moteur électrique — ou autre — je défierai les chevaux qui entraîneront les dernières machines de mon modèle.

— On aura beau te perfectionner, il n'en faudra pas moins la bonne vieille faux pour te préparer le travail et pour couper l'herbe du verger et celle qui croît le long des chemins.»

La faucheuse à bout d'argument se décide à battre en retraite : « J'ai hâte, dit-elle, de rentrer à la maison, mon acier a besoin de rafraîchir ; adieu, à une autre fois ! »

L. BOUQUET.

NEUCHÂTEL — EXAMENS D'ÉTAT (Suite.)

Arithmétique.

a) ASPIRANTS.

Une commune possède quatre orphelinats pouvant héberger : le premier 27 enfants, le deuxième 36, le troisième 45 et le quatrième 72.

Tous les dix-sept ans les intérêts composés d'une somme de fr. 84 640, placée à $4\frac{1}{2}\%$, sont répartis entre ces quatre établissements, proportionnellement au nombre des pensionnaires qu'ils peuvent recevoir. Quelle somme reçoit, à cette époque, chaque orphelinat ? — R : le premier, fr. 14 139,63 ; le deuxième, fr. 18 852,84 ; le troisième, fr. 23 566,04 ; le quatrième, fr. 37 705,68.

Un autocuiseur est formé d'un prisme, contenant à l'intérieur un cylindre de même hauteur, isolé des parois du prisme par une certaine matière. On construit un de ces instruments ayant la forme d'un parallépipède rectangle, ayant pour dimensions intérieures de sa base, 92,4 cm. sur 84,8 cm., et, pour hauteur, 75,6 cm. La matière isolante, placée entre le cylindre et les parois du prisme, a

un volume égal au $\frac{1}{3}$ de celui du prisme. Trouver le rayon qu'il faut donner au cylindre ? ($\pi = 3,1416$). — R. : 40,77 cm.

Une longueur est telle que si au triple de son carré on enlève 5 mètres puis qu'on ajoute son double augmenté du $\frac{1}{3}$ de son carré, on obtient une distance égale à celle obtenue en enlevant de 10 fois la longueur primitive allongée de 19 mètres, le double de son carré ? Trouver cette longueur ? — R. : 3 m.

b) ASPIRANTES.

Deux personnes héritent : l'une, de fr. 52 200 ; l'autre, de fr. 65 450. La première achète une maison qui rapporte en 1 an 2 mois 20 jours autant d'intérêt que le second capital placé à 5 % du 5 mai 1915 au 17 juillet 1916 (Année commerciale). Quel est le taux du premier placement ? — R. : 6,15 %.

Un orfèvre doit livrer un objet en or pesant 270 g. au titre 18 carats. A cet effet, il fait un premier alliage des deux lingots suivants : 420 g. à 0,950 et de 550 g. à 0,820 auxquels il ajoute 30 g. de cuivre. Pour obtenir l'or demandé il prend un troisième lingot au titre 0,670. Combien faudra-t-il de grammes du premier alliage obtenu et du troisième lingot pour répondre à la commande. — R. : a) 120 g. ; b) 150 g.

Quatre personnes doivent se partager une somme telle que les $\frac{2}{5}$ et les $\frac{4}{7}$ font ensemble fr. 68 000. Le partage doit se faire proportionnellement aux âges des quatre personnes. La première a 39 ans, la deuxième 48 ans, la troisième 57 ans et la quatrième 66 ans. Quelle est la part de chacune ? — R. : la première, fr. 13 000 ; la deuxième, fr. 16 000 ; la troisième, fr. 19 000 ; la quatrième, fr. 22 000.

(Communiqué par H. GÉDET et A. GRANDJEAN.)

Problèmes pour les maîtres

(à proposer aussi aux élèves des classes primaires supérieures).

1. Dans un compte, on trouve l'article suivant :

$$+ 1 \text{ m. à fr. } 2, + 8 = \text{fr. } + 98,38.$$

Les + indiquent des chiffres effacés ou illisibles, qu'il s'agit de rétablir.

2. Une femme porte au marché une corbeille d'œufs. Elle vend d'abord la moitié de ses œufs, plus la moitié d'un œuf ; une seconde fois, la moitié des œufs qui lui restent plus la moitié d'un œuf ; ainsi de suite, une troisième, une quatrième, une cinquième, une sixième, une septième fois, chaque fois vendant la moitié de ses œufs, plus la moitié d'un œuf, après quoi sa corbeille se trouve vide. Il se trouve de plus qu'elle n'a cassé aucun œuf. Combien sa corbeille contenait-elle d'œufs ?

M. à L.

Adresser les réponses au Rédacteur de la partie pratique de l'*Educateur* avant le 30 septembre 1915.

VAUD INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Places primaires au concours.

INSTITUTEURS : Bournens : fr. 1600 ; logement, jardin et plantage, plus bois nécessaire au chauffage de la salle d'école ; 24 septembre. — **Mex :** fr. 1600, logement, jardin et plantage, plus bois nécessaire au chauffage de la salle d'école ; 24 septembre. **Lausanne (Ville) :** fr. 2600 à fr. 3200, pour toutes choses, suivant années de service dans le canton, plus primes pour années de service à Lausanne et retraite supplémentaire communale. Le titulaire sera tenu d'habiter le territoire de la commune de Lausanne ; 28 septembre. — **Ste-Croix :** fr. 1700, plus logement et fr. 20 d'indemnité de jardin ; 28 septembre.

INSTITUTRICE : Grandson (Maîtresse d'école enfantine) : fr. 800, plus logement et bois nécessaire au chauffage ; 28 septembre. **Essertines-sur-Rolle** (maîtresse de travaux à l'aiguille ; fr. 300 pour toutes choses ; 24 septembre.

LAUSANNE

MAISON
MODÈLE

MAIER
& CHAPUIS

VETEMENTS

façon soignée
coupe moderne.

DRAPERIE

anglaise, française,
suisse.

COSTUMES

sur mesure.

MANTEAUX

de pluie.

BLOUSE

pédagogique.

10⁰ | 30 jours
| 0 aux
instituteurs
de la S. P. V



TOUT CE QUI CONCERNE LA **MUSIQUE**

: sous toutes ses formes :
avec le plus grand choix
et aux prix les plus modérés

TOUTES les meilleures marques, les plus réputées, des
PIANOS ET HARMONIUMS

Pianos mécaniques et électriques
automatiques

Phonolas - Pianos et Orchestrions

INSTRUMENTS

EN TOUS GENRES

avec tous leurs accessoires

Gramophones et Disques

Les meilleures **CORDES**, car toujours fraîches
: **Bibliothèque de Littérature musicale** :
Une Collection sans pareille de **Pièces de Théâtre**, etc., etc.
Musique de tous pays et toutes les **Partitions d'Opéras**
Partitions d'orchestre en format de poche
— **Rouleauthèque** pour le **PHONOLA** —

GRAND ABONNEMENT A LA MUSIQUE

Le plus grand choix de **CHŒURS** existant

Vous trouverez tout cela chez

FŒTISCH FRERES
(S. A.)

—: A LAUSANNE, à NEUCHÂTEL et à VEVEY :—

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

L'ANNEE. — No 39

LAUSANNE — 25 septembre 1915



L'EDUCATEUR

(-EDUCATEUR - ET - ECOLE - RELIGIEUSE -)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne
Ancien directeur des Ecoles Normales du canton de Vaud.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces :

JULES CORDEY

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne
Editeur responsable.

Compte de chèques postaux No II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : L. Grobéty, instituteur, Vaulion.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel (prov.)

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE



VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Places primaires au concours.

INSTITUTEUR: Le Chenit (L'Orient) : fr. 1600 et autres avantages légaux; 30 septembre.

INSTITUTRICE: Begnins : fr. 1000, plus logement et jardin; 30 septembre. — **Pully** : fr. 1000, plus logement. La titulaire sera tenue d'habiter le territoire de la commune de Pully; 30 septembre.

Enseignement secondaire.

Examen du brevet de maîtresse secondaire.

Ces examens auront lieu à Lausanne à partir du 2 novembre 1915.

Adresser les inscriptions avant le 20 octobre au Département de l'instruction publique, 2^e service.

Joindre à la demande un **curriculum vitæ**, un acte de naissance ou d'origine et les diplômes réglementaires.

Ecole supérieure de Montreux. — Un concours est ouvert en vue de la nomination d'une **maîtresse secondaire**, chargée de l'enseignement du français, de l'histoire et de l'économie domestique.

Obligations : 30 heures par semaine.

Traitement initial : 2100 fr. Cinq augmentations triennales de 100 fr. et une de 50 fr. jusqu'au maximum de 2650 fr. après 18 ans de service dans le canton.

Entrée en fonctions : 1^{er} novembre 1915.

Adresser les inscriptions avec un **curriculum vitæ** au Département de l'Instruction publique, 2^e service, jusqu'au 6 octobre, à 6 heures du soir.

Collège mixte d'Aubonne. — Un concours est ouvert en vue de la nomination d'une **maîtresse secondaire** chargée de l'enseignement de l'anglais, de l'allemand, de l'écriture et de l'économie domestique.

Traitement : 2000 fr. par an. Augmentations de 100 fr. tous les 5 ans. Maximum : 2300 fr.

Entrée en fonctions : fin octobre.

Adresser les inscriptions avec un **curriculum vitæ** au Département de l'Instruction publique, 2^e service, jusqu'au 6 octobre, à 6 heures du soir.

Collège d'Echallens. — La place de maîtresse d'ouvrages à l'aiguille et d'économie domestique est au concours. Traitement annuel : fr. 400.

Obligations : 5 heures hebdomadaires.

Entrée en fonctions : 1^{er} novembre 1915.

Adresser les inscriptions avec un **curriculum vitæ** au Département de l'Instruction publique, 2^e service, jusqu'au 30 septembre, à 6 heures du soir.

Le Conseil d'Etat a confirmé, à titre définitif, M. François MULLER, en qualité de maître de mathématiques au Collège de Vevey.

Dans sa séance du 7 septembre 1915, le Conseil d'Etat a nommé en qualité d'inspecteur de l'enseignement primaire, M. BUXCEL, Emile, actuellement instituteur, à Lausanne.

Diplôme pour l'enseignement dans les classes primaires supérieures.

Les examens en vue de l'obtention du **diplôme spécial pour l'enseignement dans les classes primaires supérieures**, prévus par la loi du 15 mai 1906 sur l'Instruction publique primaire, auront lieu à l'Ecole normale les 21, 22 et 23 octobre prochain, à 8 heures du matin.

Les candidats devront adresser leur demande au Département de l'Instruction publique, 1^{er} service, avant le 9 octobre 1915, à 6 heures du soir.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Rue de la Louve, 4 LAUSANNE — NYON, en face de la Croix-Verte.

Téléphone 1719

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique : *Funèbres Lausanne.*

Escompte 10 % sur cercueils et couronnes commandés au magasin de Lausanne par les membres de la S. P. V.

LAUSANNE

MAISON MODÈLE

MAIER
& CHAPUIS

VETEMENTS

façon soignée
coupe moderne.

DRAPERIE

anglaise, française,
suisse.

COSTUMES

sur mesure.

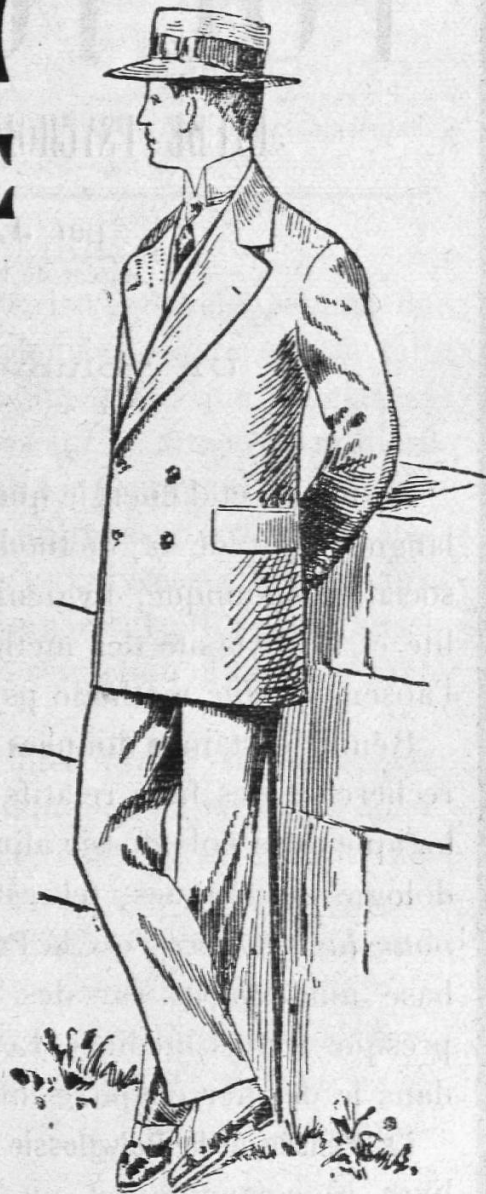
MANTEAUX

de pluie.

BLOUSE

pédagogique.

10 ⁰/₀ 30 jours
aux
instituteurs
de la S. P. V.



ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

LIBRAIRIE PAYOT & C^{IE}, LAUSANNE

Vient de paraître :

LA PENSÉE ET LA POLYGLOSSIE

ÉTUDE PSYCHOLOGIQUE ET DIDACTIQUE

par **J. EPSTEIN**,
Lauréat de l'Université de Lausanne.

Un volume in-16, 3 fr. 50.

Le temps et l'énergie que la jeunesse consacre à l'étude des langues font de la méthodologie de cette étude un problème social, économique, hygiénique et éducatif. Cependant la pluralité et la diversité des méthodes de cet enseignement prouvent l'absence d'une méthode psychologique ou scientifique.

Réunir certaines données de la psycho-physiologie du langage, rechercher des faits relatifs à la psychologie normale et pathologique de la polyglossie afin d'en tirer les principes d'une méthodologie de langues, tel est le problème qu'essaie de résoudre pour la première fois la **Pensée et la Polyglossie**. Cet ouvrage se base uniquement sur des faits fournis par 118 observations presque toutes inédites. Les conclusions pratiques sont réunies dans le dernier chapitre intitulé : *Applications didactiques*.

La **Pensée et la Polyglossie** intéressera tout homme cultivé. Ce livre remarquable est un guide sûr non seulement pour les professeurs et les éducateurs, mais aussi pour tous les intellectuels qui étudient les langues.